

Athénée de Paris. Extrait des délibérations prises en assemblée générale des Fondateurs.

Numéro d'inventaire : 1979.29365.21

Auteur(s) : Berthier

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1802

Description : Feuille - Lettre avec trace de pliures: texte ms à l'encre noire au recto

Mesures : hauteur : 235 mm ; largeur : 180 mm

Notes : Lettre de compte-rendu de l'assemblée générale des Fondateurs de l'Athénée de Paris [destinée à Elisabeth-Pierre de Montesquiou], en date du 22 Frimaire an XI [17 décembre 1802]. Signée de Berthier (secrétaire de l'Athénée). Les "propriétaires-fondateurs" sont avisés qu'ils ne peuvent distribuer des billets d'invitation à des amis pour des séances particulières.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Gestion des établissements d'enseignement

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Paris, Paris

Anxi.

17 DEC 1802
Athénée de Paris.

Extrait des délibérations prises en
assemblée générale des fondateurs, le
vingt deux frimaire anxi.

L'assemblée arrête 1^{re}.....

6.^o que Conformément au Règlement de la
Société et à ses précédentes délibérations les
fondateurs propriétaires de plusieurs actions pourront
user du droit de présenter à l'assemblée générale
ou au Comité d'administration les personnes
auxquelles ils se proposent de conférer la
jouissance de ces actions pendant l'année; mais
qu'ils ne pourront dans aucun cas, distribuer
des billets pour des séances particulières.

L'ous Extrait Conforme
Berthier